



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le règlement intérieur de l'UCCS ;
- Vu le procès-verbal du 20 novembre 2020 proclamant l'élection de Monsieur Pasquale MAMMONE à la présidence de l'université d'Artois ;
- Vu le compte rendu du 11 avril 2024 du Conseil d'Unité UCCS proposant la nomination de Monsieur Adlane SAYEDE à la direction de l'Unité de Catalyse et de Chimie du Solide – UCCS Artois ;
- Vu l'avis de la Commission Recherche de l'université d'Artois en date du 12 avril 2024.

ARRETE

Article premier :

Monsieur Adlane SAYEDE, professeur des universités à l'UFR des Sciences « Jean Perrin », est nommé directeur de l'Unité de Catalyse et de Chimie du Solide – UCCS Artois.

Article 2 :

Le présent arrêté prend effet à compter du 12 avril 2024 et prendra fin au plus tard au terme du mandat de Monsieur le Président ou des fonctions du directeur du laboratoire.

Article 3:

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site web et l'intranet de l'Université d'Artois.

Article 4 :

Le Directeur Général des Services de l'université d'Artois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le 24 mai 2024

Le Président,

Pasquale MAMMONE

Publication sur le site web le : 27/05/2024

Publication sur l'intranet le : 27/05/2024

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des universités le : 27/05/2024

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr